

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE TALENSAC DU 09 MARS 2026

Date de convocation : 03 mars 2026

Nombre de conseillers en exercice : 19
15

Présents : 15

Votants :

Vu le code général des collectivités territoriales,

L'an deux mil vingt-six, le 09 mars à 19 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la commune de TALENSAC (Ille-et-Vilaine) proclamés élus à la suite des récentes élections municipales du 12 septembre 2021, se sont réunis à la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121-7 et 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

ETAIENT PRESENTS :

M. DUTEIL Bruno, Maire,

M. REPESSE Mickaël, M. ROUX Etienne, Mme RICHARD Virginie, Mme BERREE Brigitte, adjoints,

M. TERTRAIS Yves, Mmes THEZE Régine, M. DUBREIL Denis, Mmes BLONDEAU Sophie, DUGUE Mélanie, M. COLLET Mathieu, Mmes VILLEMAIN Elisabeth, DESMASURES Virginie, WILFART Aurélie, CHOPIN Agnès, conseillers.

EXCUSÉS : *M. PERRINIAUX Didier, M. GAUTIER Gérard*

ABSENT : *M. CHEVILLON Maxime, Mme SAMSON Christine*

Monsieur PERRINIAUX Didier donne pouvoir à Mme SAMSON Christine

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : COLLET Mathieu, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Désignation d'un secrétaire de séance

M. COLLET Mathieu est désigné secrétaire de séance.

Compte-rendu du Conseil Municipal du 12 janvier 2025

Le compte-rendu du conseil municipal du 12 janvier 2025 est adopté à l'unanimité.

Approbation de l'ordre du jour

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'ordre du jour

Délibération n°06/2026

Enquête publique préalable à l'aliénation de parcelles appartenant au domaine public communal

A 19h45 avant l'exposé des motifs, Mme SAMSON Christine, intéressée par ce point se déporte de la décision et sort de la salle. M. PERRINIAUX ayant donné procuration à Mme SAMSON Christine, sur ce point la voix de M. PERRINIAUX Didier n'a pas été comptabilisée.

Les parcelles cadastrées :

- A n° 2177 sise impasse du ruisseau ;
- A n°2758, 2757, 2755 sise à la chapelle es oresves,

Ne sont plus affectées à l'usage du public qui n'a pas lieu de l'utiliser, et constituent aujourd'hui une charge d'entreprise pour la collectivité.

Une partie du chemin rural au bord de la parcelle cadastrée A n°49 n'est plus affecté à l'usage du public qui n'a pas lieu de l'utiliser, et constitue aujourd'hui une charge d'entreprise pour la collectivité.

Une partie du chemin rural au droit de la pavioisais jusqu'à la prairie de la pavioisais n'est plus affecté à l'usage du public qui n'a pas lieu de l'utiliser, et constitue aujourd'hui une charge d'entreprise pour la collectivité.

L'aliénation de ces parcelles et chemins ruraux, prioritairement aux riverains, apparaît bien comme la meilleure solution. Pour cela, conformément à l'article L161-10-1 du code rural et de la pêche maritime il convient de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation de ces biens du domaine privé de la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, en l'absence de Mme SAMSON Christine intéressée, à main levée et à l'unanimité :

- **DECIDE** de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation des parcelles et chemins ruraux précités, en application de l'article L 161-10-1 du code rural et de la pêche maritime et du code des relations entre le public et l'administration ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire

Délibération n°07/2026

Intégration d'un logement communal au dispositif d'hébergement temporaire d'urgence en Brocéliande

Retour de Mme SAMSON Christine à l'énoncé des motifs (19h55). Elle prend part au vote. La procuration de M. PERRINIAUX Didier est prise également en compte.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un logement communal au 2 rue de la Hunaudière a été libéré et rénové en régie par les services techniques.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'intégrer ce logement au dispositif d'hébergement temporaire d'urgence en Brocéliande.

Pour intégrer le dispositif, il est nécessaire de passer un avenant à la convention existante.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VALIDE** l'intégration du logement sis au _____ au dispositif d'hébergement temporaire d'urgence en Brocéliande
- **AUTORISE** le Maire à signer l'avenant à la convention pour la mise en œuvre du dispositif d'hébergements temporaires d'urgence en Brocéliande

Délibération n°08/2026

Déclaration d'intention d'aliéner – 11 rue de Bréal

L'office notarial MOINS à MONTFORT SUR MEU présente une déclaration d'intention d'aliéner pour un bien situé « 11 rue de Bréal », cadastré section A n° 1421 d'une contenance totale de 349 m².

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE de ne pas exercer le Droit de Préemption Urbain défini par la délibération n°2.3.8 du 15 décembre 2016 de Montfort Communauté portant délégation aux communes du droit de préemption urbain

Délibération n°09/2026

Déclaration d'intention d'aliéner – 4 rue des hirondelles

L'office notarial MOINS à MONTFORT SUR MEU présente une déclaration d'intention d'aliéner pour un bien situé « 4 rue des hirondelles », cadastré section A n° 2442 et n°2448 d'une contenance totale de 301 m².

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE de ne pas exercer le Droit de Préemption Urbain défini par la délibération n°2.3.8 du 15 décembre 2016 de Montfort Communauté portant délégation aux communes du droit de préemption urbain

Délibération n°10/2026
Déclaration d'intention d'aliéner – 8 bis rue de Saint-Péran

L'office notarial RAMBEAU à MONTFORT SUR MEU présente une déclaration d'intention d'aliéner pour un bien situé « 8 bis rue de saint péran », cadastré section A n° 2728 d'une contenance totale de 360 m².

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE de ne pas exercer le Droit de Préemption Urbain défini par la délibération n°2.3.8 du 15 décembre 2016 de Montfort Communauté portant délégation aux communes du droit de préemption urbain

Délibération n°11/2026
Déclaration d'intention d'aliéner – 21 rue de la forêt

L'office MOINS à MONTFORT SUR MEU présente une déclaration d'intention d'aliéner pour un bien situé « 21 rue de la forêt », cadastré section A n° 1031 d'une contenance totale de 655 m².

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE de ne pas exercer le Droit de Préemption Urbain défini par la délibération n°2.3.8 du 15 décembre 2016 de Montfort Communauté portant délégation aux communes du droit de préemption urbain

Délibération n°12/2026
Déclaration d'intention d'aliéner – 5 rue de Bréal

L'office MOINS à MONTFORT SUR MEU présente une déclaration d'intention d'aliéner pour un bien situé « 5 rue de Bréal », cadastré section A n° 2773, n° 2778 et n° 1008 d'une contenance totale de 826 m².

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE de ne pas exercer le Droit de Préemption Urbain défini par la délibération n°2.3.8 du 15 décembre 2016 de Montfort Communauté portant délégation aux communes du droit de préemption urbain

Délibération n°13/2026

Déclaration d'intention d'aliéner – 5 rue de Bréal Bis

L'office MOINS à MONTFORT SUR MEU présente une déclaration d'intention d'aliéner pour un bien situé « 5 rue de Bréal », cadastré section A n° 2774 d'une contenance totale de 299 m².

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE de ne pas exercer le Droit de Prémption Urbain défini par la délibération n°2.3.8 du 15 décembre 2016 de Montfort Communauté portant délégation aux communes du droit de préemption urbain

Informations diverses

- Point Maire
 - Incendies volontaires
 - Monsieur le Maire reviens sur la série d'incendies volontaires qu'a connu la Mairie et qu'à la date du 9 mars 2026 semble être terminée. Monsieur le Maire précise que les forces de l'ordres étaient très présentes sur le territoire de la commune durant cette période.
 - Fin de Mandats
 - En cette dernière séance du conseil municipal, le Maire remercie l'ensemble du conseil pour son implication dans les affaires de la commune sur ce mandat 2020-2026, et ce malgré un début de mandat compliqué.
- Points conseillers municipaux
 - Une demande de communication d'un bilan de mandat financier est faite au Maire. Monsieur le Maire répond que leur sera transmis au conseillers.

Séance levée à 20h34

Le Maire
Bruno DUTEIL



Le Secrétaire de séance
Mathieu COLLET